



Intervention d'Alfred MARIE-JEANNE
Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,
Comité Technique du 28 mai 2020
Plan de Reprise Progressive de l'Activité (PREPA)

Au moment où je vous parle, on peut considérer, selon les spécialistes, qu'il y a une relative stabilité de la situation sanitaire en Martinique. Depuis, le 11 mai, la procédure de déconfinement a été décidée par le Gouvernement. Nous devons tout de même rester vigilants : la crise n'est pas terminée et nous ne sommes pas à l'abri d'une résurgence de l'épidémie.

Cependant, après presque 10 semaines de confinement organisé à travers le Plan de Continuité de l'Activité que la CTM a déployé pour assurer les missions prioritaires essentielles au service de la population et de notre territoire, en respectant la protection des personnels, aujourd'hui, il nous faut apprécier la réalité de notre pays.

Chacun peut constater que la Martinique fait face à une situation économique et sociale extrêmement préoccupante. Cette situation est gravement impactée par les effets du confinement. Les entreprises survivent et les aides mises en place par notre Collectivité, qui s'ajoutent à celles de l'Etat, ne suffiront pas à les maintenir toutes, en activité, malgré nos efforts pour assurer la continuité du Service Public pendant toute cette période, à savoir :

- La poursuite du paiement des factures, des prestations sociales, des aides économiques, de la commande publique ; il faut à ce titre féliciter le personnel qui ont assuré en présentiel et en télétravail.

La crise persiste et s'amplifie. Le chômage a bondi. Les entreprises sont exsangues. La CTM doit être au rendez-vous de la reprise, du redémarrage. Je le répète, nous ne sommes pas à l'abri d'un retour de flamme au plan sanitaire. C'est pourquoi je suis très soucieux de la protection du personnel.

C'est d'ailleurs dans cette logique de précaution, que se poursuit l'action de la CTM avec la venue des médecins cubains dans le double objectif de les pré-positionner en Martinique, s'il devait y avoir une recrudescence de cas, et d'entamer la démarche de coopération médicale souhaitée par les instances sanitaires telles le CHUM, l'ARS, la Clinique St Paul.

J'ajoute que l'épidémie de dengue atteint un niveau supérieur à celui de 2019 et que nous entrons dans la période cyclonique.

Pour toutes ces raisons, nous devons restés mobilisés !

Certains de vos collègues, ont assuré pendant toute la période de confinement le renouvellement des contrats et la paye, l'accompagnement des publics fragiles, l'instruction des aides économiques, le paiement des mandats, d'autres étaient sur les routes ou les chantiers, tel celui de Séguineau, etc...

Je m'insurge contre certains propos diffusés laissant accroire que la CTM ne se soucierait pas de la protection de son personnel et qu'elle n'aurait pris aucune mesure en ce sens.

Nous avons anticipé les besoins notamment en masques pour le personnel. Je rappelle également que j'ai pris l'initiative d'aider à la mutualisation des commandes de masques pour les communes, les EPCI et les satellites de la CTM. J'ai d'ailleurs informé chaque semaine la presse de l'avancée de ces démarches.

Qui pourrait laisser entendre que je demanderais au personnel de reprendre leur poste sans avoir mis en place toutes les mesures nécessaires de protection ?

C'est le phénomène inverse qui se produit. Des employés reprennent du service car ils s'ennuient à ne rien faire.

Ce plan progressif qui vous est présenté aujourd'hui répond à la préoccupation fondamentale de sécurité pour le personnel dans le cadre de la reprise de l'activité des services.

Afin de poursuivre nos échanges, un rappel sera fait sur les questions de sécurité et j'inviterai chaque DGA à vous faire part de l'organisation mise en place.

Merci de votre écoute

Mèsi An Pil, Mès An Chay

Alfred MARIE-JEANNE

Président de la Collectivité Territoriale de Martinique